



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent cinquante-quatrième session

Rome, 30 mai-3 juin 2016

Couverture des bureaux décentralisés de la FAO

Indications que le Conseil est invité à donner

Le Secrétariat propose au Conseil d'approuver les recommandations des conférences régionales relatives à la décentralisation et demande au Directeur général de prendre toutes les mesures nécessaires pour achever la mise en place d'un réseau de bureaux décentralisés harmonieux et efficace.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Daniel Gustafson
Directeur général adjoint (Opérations)
Tél.: +3906570-56320

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



imp990rev

Contexte

1. Les participants à la cent cinquante-troisième session du Conseil de la FAO, tenue en novembre-décembre 2015, ont été informés de la nécessité pour la FAO de procéder à un examen de son réseau de bureaux décentralisés afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'Organisation compte tenu de l'évolution du cadre national et régional des politiques.
2. Les décisions relatives à l'ouverture ou à la fermeture de bureaux, toutefois, ainsi que les modifications touchant la nature de certains bureaux (par exemple changer un bureau de pays en bureau sous-régional) exigent l'approbation des organes directeurs de la FAO.
3. Le Conseil a accueilli le document avec satisfaction et recommandé qu'il soit transmis pour examen aux conférences régionales qui se tiendront en 2016; il a également accepté de se pencher de nouveau sur la couverture des bureaux décentralisés de la FAO à sa prochaine session, en juin 2016¹.

Avis et recommandations des conférences régionales

4. Comme demandé, les cinq conférences régionales ont abordé la question, chacune à sa manière. La Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, par exemple, a limité ses recommandations à un niveau relativement général, tandis que les vues et recommandations de la Conférence régionale pour l'Afrique sont très détaillées. Elles ont néanmoins toutes salué cette initiative, reconnaissant son importance, et apporté un large soutien aux principes et aux critères généraux proposés pour l'examen du réseau de bureaux décentralisés. Elles ont également toutes reconnu qu'il était nécessaire d'actualiser la couverture des bureaux de la FAO et le réseau des bureaux décentralisés afin de les adapter à la situation et aux besoins actuels et de concrétiser plus efficacement la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Par ailleurs, la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a proposé, en tant que solutions viables que les États Membres pourraient envisager, la mise en place de bureaux à accréditations multiples relevant d'un représentant de la FAO en poste dans un autre pays, ou encore de bureaux de liaison et de partenariat.
5. Seule la Conférence régionale pour l'Afrique a soulevé des doutes sur l'un des critères proposés par l'Examen indépendant du réseau des bureaux décentralisés, celui des liaisons de transport. La Conférence régionale a indiqué que ce critère ne pouvait être utilisé pour guider le processus d'examen dans la région Afrique, et qu'il convenait d'étudier d'autres critères, notamment la prise en compte de la population et d'autres éléments de référence, parmi ceux sur lesquels la FAO s'appuie pour prendre des décisions pour ses interventions aux niveaux national, régional et international.

¹ Les avis et les recommandations des conférences régionales sont disponibles dans leurs rapports respectifs, aux adresses suivantes: [Amérique latine et Caraïbes](#), [Asie et Pacifique](#), [Afrique](#), Proche-Orient et Europe.

Décisions intéressant le Conseil

1. Les décisions exigeant l'approbation du Conseil sont les suivantes:
 - a) Création d'un bureau sous-régional distinct pour l'Afrique de l'Ouest, installé dans un pays francophone (Côte d'Ivoire ou Sénégal); la décision de l'emplacement du bureau sera prise par le Directeur général en consultation avec les pays concernés.
 - b) Établissement d'un bureau sous-régional pour les pays du Machrek au Liban, en se félicitant de l'offre du Liban, qui s'est dit prêt (sur les plans logistique, administratif et financier) à accueillir ce bureau.
2. En outre, le Conseil souhaitera peut-être réaffirmer les principes suivants, déjà énoncés dans de précédentes résolutions du Conseil ou par certaines conférences régionales:
 - a) Approuver dans leur ensemble les principes et les critères généraux proposés pour l'Examen indépendant du réseau de bureaux décentralisés en vue de l'ajustement de la couverture des bureaux de la FAO, tout en tenant compte de l'avis exprimé par la Conférence régionale pour l'Afrique concernant le critère des transports.
 - b) À titre de principe général, la création de nouveaux bureaux ou les demandes de modernisation formulées par les Conférences régionales ne devront pas avoir d'incidence sur les dépenses de l'Organisation; les fonds nécessaires devront être trouvés ailleurs, idéalement par l'intermédiaire d'accords sur le partage des coûts avec le gouvernement hôte² concerné.
 - c) Les bureaux de liaison et de partenariat et les bureaux à accréditations multiples relevant d'un représentant de la FAO en poste dans un autre pays constituent des solutions viables valables qui devraient permettre d'optimiser la coopération avec la FAO.
 - d) Réaffirmer la nécessité de réajuster la couverture des bureaux décentralisés de manière flexible et sans augmenter le coût global du budget du réseau décentralisé.

² CL 144/15 (11-15 juin 2012) par. 23: «Un plus large recours à des accords de partage des coûts avec les gouvernements des pays hôtes est envisagé, en particulier dans les économies à revenu élevé et intermédiaire. Il devrait permettre de réaffecter des ressources aux pays vulnérables de la même région.»